

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 septembre 2009  
FRIESENHEIM – Mairie  
20 heures 30

## PROCES-VERBAL

Membres en exercice : .....23  
Membres présents : .....19  
Absents excusés : .....4

M. Hubert HATSCH donne procuration à M. Jean-Jacques SIEGEL  
M. Christian HURTER donne procuration à Mme Michèle BISCHOFF  
M. Dominique LEHMANN donne procuration à M. Remy SCHENK  
M. Marc-Daniel ROTH donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN

## ORDRE DU JOUR

### **1.1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 10 juin 2009.**

Approbation du procès-verbal.

### **1.2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE – Composition du Conseil.**

Installation d'une nouvelle déléguée, Mme Annie HEILBRONN, désignée par le Conseil Municipal de Boofzheim en remplacement de Mme Patricia NOVI, démissionnaire.

### **2. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.**

Valorisation de la collection Henri Loux acquise par la Commune de Gerstheim. Engagement d'une étude par la Communauté de Communes.

### **3. ENVIRONNEMENT.**

Projet d'une Opération programmée d'amélioration des vergers (O.P.A.V.).

### **4. DEVELOPPEMENT LOCAL – Demande de subvention.**

Comité des Fêtes d'Obenheim – Marché transfrontalier – 700 €.

### **5. PERSONNEL.**

Transformation d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants en éducateur-chef de jeunes enfants.

### **6. PERSONNEL-CONTRAT DES RISQUES STATUTAIRES**

### **7. SCOTERS**

Désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

### **8. TRANSPORT A LA DEMANDE COMMUN AUX 3 CDC.**

Désignation d'un élu référent pour le comité de pilotage.

### **9. Informations diverses**

Contrat de territoire, actualité des organismes extérieurs dans lesquels siègent des représentants de la communauté de communes...

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que M. Florent ESTIVALS, journaliste des DNA.

Elle propose l'ajout de deux points, l'un concernant le contrat d'assurance des risques statutaires (point 6) et l'autre, la désignation, au titre de la Communauté de communes des représentants au SCOTERS (point 7). Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

#### **Point 1.1**

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 10 septembre 2009 - Approbation du procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité moins trois abstention.

#### **Point 1.2**

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** – Composition du Conseil.

Installation d'une nouvelle déléguée, Mme Annie HEILBRONN, désignée par le Conseil Municipal de Boofzheim en remplacement de Mme Patricia NOVI, démissionnaire.

Il est pris acte par l'assemblée de la désignation, par le Conseil Municipal de Boofzheim réuni le 31 août dernier, de Madame Annie HEILBRONN en qualité de déléguée communautaire. Au nom de l'ensemble du Conseil, Madame la Présidente lui souhaite la bienvenue.

#### **Point 2**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – Etude de définition et de faisabilité d'un équipement ludique, pédagogique et animé dédié à la mise en valeur de la collection Henri LOUX et du parcours de l'artiste.**

Artiste alsacien au destin tragique, Henri LOUX a contribué à l'enrichissement du patrimoine régional par le service de vaisselle du même nom. Jusqu'ici, en Alsace, aucun espace n'a été dédié à l'artiste.

Le service de vaisselle Henri LOUX, encore présent dans tous les buffets des grands-mères alsaciennes, a fait l'objet d'améliorations qualitatives remarquables au long de sa production. La vaisselle conte l'Alsace, son histoire, ses traditions, ses personnages et ses paysages. Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet de recherches, et peuvent être comparés à leur réalité actuelle.

La commune de Gerstheim a compté pendant de nombreuses années parmi ses habitants, un passionné de l'artiste Henri LOUX et de la collection de vaisselle qui en a découlé, Michel WEYL. A l'été 2008, ce dernier annonçait son déménagement imminent dans le Sud-ouest de la France.

Au fil des années, Monsieur WEYL était parvenu à rassembler plus de 800 pièces de vaisselle ou d'éléments en rapport avec Henri LOUX. Cette collection était mise en valeur dans un musée privé installé au sein de la propriété du passionné. Cette collection a d'ailleurs été montrée partiellement à plusieurs reprises à l'occasion d'expositions temporaires dans certains musées ou espaces d'exposition de la région.

A l'annonce de son départ, conscient de l'intérêt très important que constitue cette collection d'un point de vue patrimonial, la commune de Gerstheim s'est portée acquéreur du bien de Monsieur WEYL pour la somme de 200 000 €. Aujourd'hui, cette dernière souhaite en envisager une mise en valeur originale, accessible et vivante dans une maison à colombages déjà identifiée place de la Fontaine à Gerstheim.

Madame Laurence MULLER-BRONN explique qu'il conviendrait de faire de ce nouvel équipement une attraction touristique vivante et animée mettant en exergue ce patrimoine régional, et de manière plus générale les arts et traditions populaires alsaciens.

L'une des thématiques à aborder serait, par exemple, la thématique des arts de la table d'antan, notamment des ustensiles et plats qui ne sont plus utilisés de nos jours, et, plus largement, aux vaisselles d'Alsace. D'autres thématiques relatives à ce patrimoine régional

pourraient venir se greffer ponctuellement à l'exposition permanente, en particulier la gastronomie régionale ou les représentations des paysages alsaciens par exemple. Gerstheim se situe dans le Grand Ried, secteur particulièrement reconnu pour ses richesses naturelles. Les arts et traditions populaires ne disposent pas d'espace dédié dans ce territoire. Ils sont représentés de façon ponctuelle : manifestations diverses, marchés, fêtes populaires diverses...

C'est toutefois un aspect qui intéresse indéniablement le touriste, vu le succès rencontré par ces événements (autour du folklore, des traditions de Noël...). L'équipement doit contribuer à développer les nuitées et la fréquentation des restaurants locaux. Des retombées sont également espérées en termes de vente annexe au musée (boutique).

Avant de s'engager plus avant dans ce projet dont la dimension dépasse largement la Commune de Gerstheim, une étude de définition du contenu (projet ludique et pédagogique de découverte), et de faisabilité d'un équipement dédié à la découverte et la mise en valeur de la collection Henri LOUX et du parcours de l'artiste s'avère indispensable.

Saisi de cette question le 2 septembre dernier, le Bureau a accepté le principe d'une prise en charge du coût de cette étude par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence Tourisme. Des crédits ont inscrits pour cette opération au Budget primitif 2009.

Un comité de pilotage sera amené à retenir après sélection et audition un bureau d'étude spécialisé. Le Conseil de Communauté sera alors saisi des préconisations qu'il pourra formuler et il lui sera proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents contractuels avec le candidat retenu.

En réponse à une question posée par Monsieur Jean-Paul ROTH, il est précisé qu'il ne s'agit bien, pour le moment, que de se prononcer sur le principe d'une étude de faisabilité et pas davantage.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :**

- d'accepter le principe du portage, par la Communauté de Communes, de cette étude ;
- d'autoriser Madame la Présidente à lancer une consultation auprès de cabinets et bureaux d'études spécialisés ;
- de solliciter des aides auprès du Département du Bas-Rhin et de la Région Alsace.

**Point 3**

**ENVIRONNEMENT.** Projet d'une Opération programmée d'amélioration des vergers (O.P.A.V.).

Madame la Présidente explique que l'OPAV est une opération qui vise à agir sur des ensembles cohérents de vergers, publics et privés, à l'échelle paysagère adéquate, le plus souvent celle des communautés de communes.

Elle permet, à la suite d'un diagnostic, de connaître les essences fruitières locales, les types de vergers et leur état général, de proposer des mesures adaptées et coordonnées pour leur restauration, leur entretien et leur valorisation.

Au delà des opérations techniques, l'OPAV, en mobilisant localement les communes, les habitants, les associations, les pépiniéristes, permet de créer une véritable dynamique autour des vergers sur un mode convivial et participatif. Elle permet de sensibiliser les propriétaires à la richesse de leur patrimoine, de les former aux techniques arboricoles pour correctement planter, tailler, greffer.

C'est aussi l'occasion de favoriser la transmission des savoirs pour conduire et entretenir un verger et utiliser au mieux les fruits, les conserver ou les transformer.

**Contenu**

1. Diagnostic synthétique
  - Etat des lieux global
  - Attentes des habitants
  - Identification des maîtres d'œuvres et prestataires locaux

## 2. Réunions publiques et permanences-conseils

### 3. Mise en place des aides

- Restauration par la taille et entretien
- Plantation de haies refuges pour la faune et achat d'arbres hautes-tiges

Les commandes sont regroupées et un suivi est prévu auprès des pépiniéristes ainsi que pour l'organisation de la livraison.

### 4. Sensibilisation et formation (en fonction des attentes exprimées)

- Séances tous publics de formation aux techniques liées aux arbres fruitiers (taille, greffe, etc.)
- Animations thématiques auprès des scolaires et des adultes

### 5. Recherche et sauvegarde des variétés locales

Le prestataire réalise un travail de prospection des variétés fruitières représentatives et remarquables du territoire qui aboutira à la création d'un verger conservatoire local.

### **Coût**

La COCOBEN a inscrit 60 000 €, soit 20 000 € par an pendant 3 ans.

Interviennent financièrement (sous réserve de confirmation auprès des services compétents) : la Région (30%) et le Département (25-40% selon types d'actions, avec plafond de dépenses) + possibilité de financement LEADER (55%)...

Monsieur Eric KLETHI indique que cette initiative serait la bienvenue car l'ensemble des communes du canton de Benfeld serait concerné par le même dispositif.

Monsieur Jean-Jacques SIEGEL se félicite également de cette opération par laquelle de nombreux vergers encore existants mais pas toujours entretenus pourraient être préservés et valorisés.

### **Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :**

- d'accepter le principe de l'engagement d'une Opération programmée d'amélioration des vergers (O.P.A.V.).
- de solliciter des aides auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Alsace et du dispositif Leader.

### **Point 4**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – Demande de subvention.** Comité des Fêtes d'Obenheim – Marché transfrontalier.

Le Comité des Fêtes d'Obenheim organise le dimanche 6 septembre prochain un marché rhénan transfrontalier en partenariat avec l'Association Rhin Vivant et la Communauté de Communes.

Afin de concourir au succès de cette manifestation, un certain nombre de supports de communication et d'insertions dans la presse ont été réalisés.

L'association sollicite une aide financière de 700 € pour couvrir ces dépenses exceptionnelles et nécessaires mais qui pèsent fortement sur sa trésorerie.

Examinée le 2 septembre dernier, le Bureau a émis un avis favorable à l'unanimité à cette demande.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € au Comité des Fêtes d'Obenheim dans le cadre de l'organisation du marché transfrontalier.**

### **Point 5**

**AFFAIRE GENERALE - PERSONNEL.** Transformation d'un emploi d'éducateur de jeunes enfants en éducateur-chef de jeunes enfants.

L'un des agents actuellement éducateur de jeunes enfants vient de réussir l'examen professionnel d'éducateur-chef de jeunes enfants et est désormais inscrit sur la liste d'aptitude pour occuper ce type d'emploi.

Afin de lui permettre de progresser, il est proposé de créer un poste d'éducateur-chef de jeunes enfants et de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Rhin.

Il est à noter que ce changement n'emportera guère d'incidences nouvelles dans les premières années, les deux emplois relevant du même grade.

### **Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité**

- **de créer un poste d'éducateur-chef de jeunes enfants;**
- **de supprimer un poste d'éducateur de jeunes enfants (après nomination sur le poste nouvellement créé) ;**
- **de modifier, en conséquence, le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Rhin**

<b>Filière administrative</b>			
attaché principal territorial	cat. A	1 poste	1 pourvu
attaché territorial à temps complet	cat. A	2 postes	1 pourvu
agent contractuel	cat. A	2 postes	2 pourvus
adjoint administratif	cat. C	1 poste	1 pourvu
<b>Filière technique</b>			
<i>néant</i>			
<b>Filière sanitaire et sociale</b>			
éducateur territorial de jeunes enfants	cat. B	1 poste	1 pourvu
éducateur-chef de jeunes enfants	cat. B	1 poste	1 vacant

### **Point 6**

#### **PERSONNEL-CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

*La Présidente expose :*

- *Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;*
- *Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;*
- *Considérant la délibération du 7 mai 2009 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Communauté de Communes ;*

- *Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 celui-ci a retenu l'assureur Groupama Alsace et propose les conditions suivantes :*

#### **Agents immatriculés à la CNRACL**

- *Taux : 2,80 %*
- *Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

#### **Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)**

- *Taux : 1,00 %*
- *Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

- ✓ *Contrat en capitalisation*
- ✓ *Prise d'effet du contrat : 1<sup>er</sup> janvier 2010*
- ✓ *Durée du contrat : 4 ans*

*Le Conseil, après en avoir délibéré :*

**PREND ACTE** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 auprès de Groupama Alsace selon les conditions suivantes :

#### **Agents immatriculés à la CNRACL**

- *Taux : 2,80 %*
- *Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

**ET**

#### **Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)**

- *Taux : 1,00 %*
- *Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

*Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée de quatre ans.*

**PRECISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- *agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,*
- *agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.*

#### **Point 7**

#### **SCOTERS – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEMENTS**

Vu la délibération du syndicat mixte pour le SCOTERS du 15 avril 2009 notifiée aux communautés de communes membres le 2 juin 2009 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité moins une abstention,

- Madame Danièle MEYER et Monsieur Marc Daniel ROTH en qualité de membres titulaires du Syndicat mixte pour le SCOTERS;
- Messieurs Bertrand ANDNA et Raymond SIEGWALT en qualité de membres suppléants du Syndicat mixte pour le SCOTERS.

### **Point 8**

#### **TRANSPORT A LA DEMANDE COMMUN AUX 3 CDC - Désignation d'un élu référent pour le comité de pilotage.**

Par courrier daté du 20 mai dernier, Monsieur le Président du Conseil général du Bas-Rhin a confirmé son accord de principe pour la mise en place d'un transport à la demande commun aux trois communautés de communes (Benfeld et Environs, pays d'Erstein et Rhin) avec une perspective de mise en service en septembre 2010.

La suggestion, émise par Madame la Présidente de mettre en place un comité de pilotage associant l'ensemble des parties prenantes à ce dossier, a été acceptée par Monsieur le Président du Conseil Général.

Sur avis unanime du Bureau réuni le 2 septembre dernier, Madame la Présidente propose la désignation de Madame Marianne HORNY-GONIER qui est validée à l'unanimité moins une abstention par l'ensemble des membres présents.

### **Point 9**

#### **DIVERS (Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).**

Madame la Présidente dresse un point d'étape de la procédure de négociation du Contrat de territoire avec le Département. L'ensemble des projets présentés à ce jour pour le territoire de la Communauté de Communes du Rhin conduirait le Conseil Général à nous accorder un montant d'aides global de 1 900 000 euros sur l'ensemble de la période. Or, seuls 1 412 000 € pourraient nous être alloués. Il faudra donc poursuivre les négociations et envisagé de renoncer à certains projets. Une réunion avec le Bureau et M. Roland BRENDLE, et les services du Département aura lieu le 23 septembre prochain.

Monsieur Eric KLETHI considère que les projets sont raisonnables tant au regard de leur pertinence que de leurs montants. La discussion risque de s'avérer difficile. La ligne consacrée au musée Henri LOUX pourrait permettre de débloquer les choses. Compte tenu de sa dimension qui n'a rien à voir avec des travaux de voirie ou puits d'incendie, il conviendrait de la mettre à part et de ne pas la faire émarger sur le total qui nous est alloué.

Madame Marianne HORNY-GONIER juge peu acceptable le montant que nous est proposé par le Département, surtout si on rapporte cette somme au nombre d'habitants et que l'on compare avec d'autres territoires manifestement mieux dotés.

Monsieur André KLUMB indique que la réflexion pour la prise en compte des eaux alternatives dans la facturation de l'assainissement se poursuit. Une taxe forfaitaire est prévue. La Communauté de Communes du Rhin sera une zone pilote. Un courrier documenté sera adressé aux abonnés pour leur expliquer le dispositif.

Madame Laurence MULLER-BRONN indique que l'organisation du Vélo Gourmand s'est déroulée dans de bonnes conditions et que l'on peut d'ores et déjà tabler sur 240 participants répartis en huit équipes. Elle tient à remercier l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans cette manifestation.

Les prochaines réunions de Conseil de Communauté sont fixées au  
8 octobre à Gerstheim à 20h30  
12 novembre à Rhinau  
10 décembre à Obenheim.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h35 et suivie de la projection d'un film d'animation – *La quête du grimoire de la vérité* – présenté par Monsieur Mohamed EL ARBAOUI et réalisé par les élèves de l'école de Gerstheim dans le cadre d'un projet pédagogique cofinancé par la Communauté de Communes.

**La Présidente,**  
Danièle MEYER :

**Les Vice-Présidents,**

André  
KLUMB:

Marianne  
HORNY-GONIER:

Laurence  
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques  
SIEGEL:

**Les membres,**

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI :

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :  
*absent*

Christian HURTHUR :  
*absent*

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :  
*absent*

Claudine MEYER :

Annie HEILBRONN :

Marc-Daniel ROTH :  
*absent*

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT: